

(À rappeler dans toute correspondance)
DOSSIER N° PC 059512 19 00006 T01
Déposé le 04/08/2021

Adresse des travaux :
23 - 25 RUE DU GRAND CHEMIN
Cadastré : LS384, LS385, LS369, LS382, LS374, LS375
A Roubaix

Pôle Aménagement de la Ville et Bâtiments
Direction Urbanisme et Gestion Immobilière
Service Urbanisme
Tel : 03 20 66 48 66

Dossier suivi par : Cécile CASIMIR

Objet : Bordereau d'envoi - dossier au pétitionnaire
Lettre recommandée avec AR

DESTINATAIRE
SCI 23-25 RUE DU GRAND CHEMIN
représentée par Monsieur BULTEAU Bertrand
435 RUE DE MARQUETTE
ZAC DU MOULIN
59118 WAMBRECHIES

Roubaix, le **06 OCT. 2021**

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-jointe la notification de votre transfert de Permis de construire référencé PC 59512 2100006 T01 et situé au 23-25 RUE DU GRAND CHEMIN à ROUBAIX.

Je vous rappelle que vous devez déposer en mairie une Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) au démarrage de vos travaux.

Par ailleurs, à la fin de votre chantier, vous devez déposer une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT). Cette déclaration est primordiale pour la clôture de votre dossier.

Les formulaires peuvent être retirés en mairie ou téléchargés directement sur le site www.service-public.fr.

Il est important que vous conserviez précieusement ce dossier, le notaire vous le réclamera lors de la vente de votre bien.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué

Max-André PICK



Règles d'affichage

Art R 424.15 et A.424.15 à A.424.19 du Code de l'Urbanisme

Avant tout commencement de travaux, le bénéficiaire de l'autorisation doit afficher sur son terrain un extrait de cette autorisation d'urbanisme dès la date à laquelle le permis tacite est acquis et pendant toute la durée du chantier

Il doit obligatoirement comporter les mentions réglementaires suivantes :
(sur un panneau dont les dimensions sont supérieures à 80 cm)

- Le nom du bénéficiaire / Raison sociale ou dénomination sociale :
Mr. Mme. _____ ou Société _____
- La date et le numéro de l'autorisation : DP ou PC N° _____ du _____
- La nature du projet et la superficie du terrain
- L'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté
- Les droits de recours des tiers, soit la mention suivante : « Droit de recours : Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau ».

Il doit également indiquer, en fonction du projet :

- La date du démarrage des travaux.
- Si le projet prévoit des constructions : la surface plancher ainsi que la hauteur de la ou des constructions, exprimées en mètre par rapport au sol naturel.
- Si le projet porte sur un lotissement : le nombre maximum de lots prévus.
- Si le projet porte sur un terrain de camping ou un parc résidentiel de loisirs : le nombre total d'emplacements et, s'il y a lieu, le nombre d'emplacements réservés à des habitations légères de loisirs.
- Si le projet prévoit des démolitions : la surface du ou des bâtiments à démolir.
- Le nom de l'architecte auteur du projet architectural si le projet est soumis à l'obligation de recours à un architecte.

Le panneau d'affichage doit être visible de façon continue depuis la voie publique

- La preuve de l'affichage sur le terrain est à votre charge, vous pouvez faire constater par un huissier de justice, ou recueillir des témoignages afin d'obtenir une preuve de l'affichage pendant une période continue d'au moins deux mois.

- La date d'affichage est essentielle puisqu'elle constitue le point de départ du recours des droits des tiers. A défaut, et si vous ne disposez pas de cette preuve, le délai de recours sera toujours actif et votre permis ne sera pas purgé du recours des tiers.

- Si l'autorisation municipale fait l'objet d'un modificatif, il sera affiché les éventuelles transformations.

L'inobservation de cette formalité peut entraîner des sanctions pénales.

NB : NE PAS OUBLIER DE TRANSMETTRE EN MAIRIE LA DECLARATION ATTESTANT L'ACHEVEMENT ET LA CONFORMITE DES TRAVAUX (DAACT)

ARRETE DE TRANSFERT
D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		référence dossier
Dossier déposé le 04/08/2021 et complété le 23/09/2021		N° PC 059512 19 00006 T01
Par :	SCI 23-25 RUE DU GRAND CHEMIN représentée par Monsieur BULTEAU Bertrand	Surface plancher transférée : 2076 m²
Demeurant à :	435 RUE DE MARQUETTE ZAC DU MOULIN 59118 WAMBRECHIES	
Pour :	La transformation de 2 batiments en collectif de 29 logements	Destination : Habitation
Sur un terrain sis :	23 - 25 RUE DU GRAND CHEMIN à ROUBAIX Cadastré : LS384, LS385, LS369, LS382, LS374, LS375	

Le Maire,

Vu la demande de transfert de Permis de construire susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-1 et R. 421-14 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille en vigueur,
Vu le Permis de construire initial délivré le 15/05/2019, pour le projet décrit dans la demande susvisée,
Vu l'accord du bénéficiaire initial,

ARRETE

Article 1 : Le Permis de Construire référencé ci-dessus délivré à Monsieur LEFEBVRE François est **transféré** à SCI 23-25 RUE DU GRAND CHEMIN représentée par Monsieur BULTEAU Bertrand.

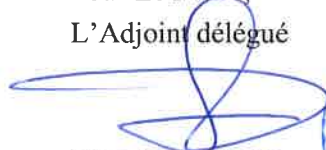
Article 2 : Les prescriptions, taxes et participations prévues dans l'arrêté susvisé sont maintenues.

Fait à Roubaix

Le **06 OCT. 2021**

Pour Le Maire,

L'Adjoint délégué


Max-André PICK



Affichage en mairie de l'avis de dépôt le : 17/08/2021

Affichage en mairie le : **12 OCT. 2021**

Transmission à la Préfecture le : **12 OCT. 2021**

Conditions dans lesquelles la présente autorisation devient exécutoire :

Vous pouvez commencer les travaux autorisés dès la date à laquelle cette autorisation vous a été notifiée, sauf dans le(s) cas particulier(s) suivant(s) :

- une autorisation relevant d'une autorité décentralisée n'est exécutoire qu'à compter de la date à laquelle elle a été transmise au Préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire ou le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit vous informer de la date à laquelle cette transmission a été effectuée.
- si votre projet est situé dans un site inscrit vous ne pouvez commencer les travaux qu'après l'expiration d'un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande en mairie.
- si l'arrêté mentionne que votre projet fait l'objet d'une prescription d'archéologie préventive alors les travaux ne peuvent pas être entrepris avant l'exécution des prescriptions d'archéologie préventive.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INFORMATIONS - À LIRE ATTENTIVEMENT

COMMENCEMENT DES TRAVAUX ET AFFICHAGE : Les travaux peuvent démarrer dès que l'autorisation est exécutoire.

L'affichage est effectué par les soins du bénéficiaire sur un panneau de plus de 80 centimètres de manière à être visible depuis la voie publique. Il doit indiquer le nom, la raison ou la dénomination sociale du bénéficiaire, la nature du projet, la date et le numéro du permis et s'il y a lieu la superficie du terrain, la superficie du plancher autorisée ainsi que la hauteur de la construction par rapport au sol naturel. Il doit indiquer le nom de l'architecte auteur du projet architectural si le projet est soumis à l'obligation de recours à un architecte. Il doit également indiquer l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté. L'affichage doit également mentionner qu'en cas de recours administratif ou de recours contentieux d'un tiers contre cette autorisation, le recours devra être notifié sous peine d'irrecevabilité à l'autorité qui a délivré l'autorisation, ainsi qu'à son bénéficiaire.

DURÉE DE VALIDITÉ : Une autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de trois ans (décret n°2016-6 du 5 janvier 2016) à compter de la notification de l'arrêté. Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année.

L'autorisation peut être prorogée, c'est-à-dire que sa durée de validité peut être prolongée, sur demande présentée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes administratives de tous ordres et les taxes et participations applicables au terrain n'ont pas évolué.

Vous devez formuler votre demande de prorogation sur papier libre, en joignant une copie de l'autorisation que vous souhaitez faire proroger. Votre demande en double exemplaire doit être :

- soit adressée au maire par pli recommandé, avec demande d'avis de réception postal,
- soit déposée contre décharge à la mairie.

DROITS DES TIERS : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

OBLIGATION DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES : Cette assurance doit être souscrite par la personne physique ou morale dont la responsabilité décennale peut être engagée sur le fondement de la présomption établie par les articles 1792 et suivants du Code Civil, dans les conditions prévues par les articles L. 241-1 et suivants du Code des Assurances.

Toute personne physique ou morale qui, agissant en qualité de propriétaire de l'ouvrage, de vendeur ou de mandataire du propriétaire de l'ouvrage, fait réaliser des travaux de construction, doit souscrire avant l'ouverture du chantier, pour son compte ou pour celui des propriétaires successifs, une assurance garantissant, en dehors de toute recherche des responsabilités, le paiement de la totalité des travaux de réparation des dommages de la nature de ceux dont sont responsables les constructeurs au sens de l'article 1792-1, les fabricants et importateurs ou le contrôleur technique sur le fondement de l'article 1792 du Code Civil, dans les conditions prévues par l'article L. 242-1 du Code des Assurances.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS : Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification. Le tribunal administratif peut-être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyens accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

Les tiers peuvent également contester cette autorisation devant le tribunal administratif compétent. Le délai de recours contentieux court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain conformément aux dispositions ci-dessus.



Demande de Transfert de permis délivré en cours de validité

N° 13412*07

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

Vous souhaitez transférer tout ou partie d'un permis en cours de validité délivré à une autre personne.

Un permis est valable trois ans à compter de sa délivrance. Passé ce délai, il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier **T** N° modif.

La présente demande a été reçue à la mairie

le : / / Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis

Autorisation accordée :

- ☒ Permis de construire
☐ Permis d'aménager

N° permis : PC 059 512 190 000 6 T

Date de délivrance du permis : 15 05 2019

2 - Identité du ou des demandeurs

Le demandeur sera le titulaire de l'autorisation transférée et le redevable des taxes d'urbanisme, éventuellement solidairement du précédent demandeur.

Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : ____/____/____ Commune : _____

Département : ____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : SCA 23-25 RUE DU GRAND CHENIL Raison sociale :

N° SIRET : 901 816 116 000 15 Type de société (SA, SCI,...) : SCA

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : BULTREAU Prénom : Bernard

3 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 435 Voie : RUE DE MARQUETTE

Lieu-dit : ZAC du Nouvel Localité : LAMBRECHES

Code postal : 59 118 BP : ____ Cedex : ____

Téléphone : 03 20 68 88 90

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____

Division territoriale : _____

☒ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : E.KRYSIK @ BULTREAU.BN

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 - Nature du transfert

Le transfert de l'autorisation est : total ☒ partiel ☐

Courte description de la (ou des) partie(s) transférée(s) :

5 - Accord du (ou des) titulaire(s) du permis

Titulaire(s) de l'autorisation initiale :

je soussigné(e),

Nom(s) et prénom(s) NAJBERG - THEURIN SARAH, co-gérante de la SARL
EDOUARD

autorise

Nom(s) et prénom(s) La Rue 28-25 Rue du GRAND CHENIN,
représentée par M. BULTEAU Bertrand

à demander le transfert de l'autorisation N° PC 0595121900006

A : Roubaix

Le : 23/07/2021

Signature du (ou des) titulaire(s) de l'autorisation initiale :

S. Theurin

6 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.²

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le Code de l'urbanisme.

A : WAMBRECHES

Le : 30/07/2021

DocuSigned by:

BULTEAU Bertrand

48A858F7D3D7443...

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐

² Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.



Demande de Transfert de permis délivré en cours de validité

N° 13412*07

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

Vous souhaitez transférer tout ou partie d'un permis en cours de validité délivré à une autre personne.

Un permis est valable trois ans à compter de sa délivrance. Passé ce délai, il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA	Dpt	Commune	Année	N° de dossier	T N° modif.
----------	-----	---------	-------	---------------	----------------

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis

Autorisation accordée :

☒ Permis de construire

☐ Permis d'aménager

N° permis : PC 059 51219 0000 6T

Date de délivrance du permis : 15 05 2019

2 - Identité du ou des demandeurs

Le demandeur sera le titulaire de l'autorisation transférée et le redevable des taxes d'urbanisme, éventuellement solidairement du précédent demandeur.

Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : 23-25 RUE DU GRAND CHEMIN Raison sociale : _____

N° SIRET : 901 816 116 000 15 Type de société (SA, SCI,...) : SCI

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : BULTAU Prénom : Bertrand

3 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 435 Voie : RUE DE NARQUETTE

Lieu-dit : 2AC Du Noulin Localité : WAMBRECHES

Code postal : 59118 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : 03 20 68 88 00 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

☒ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : E. Krysik @ BULTAUDEV.ON

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 - Nature du transfert

Le transfert de l'autorisation est : total ☒ partiel ☐

Courte description de la (ou des) partie(s) transférée(s) :

/

5- Accord du (ou des) titulaire(s) du permis

Titulaire(s) de l'autorisation initiale :

je soussigné(e),

Nom(s) et prénom(s) NAJBERG - THEURIN Sarah, co-gérante de la SARL
ESJURET

autorise

Nom(s) et prénom(s) La Su 23-25 Rue Du GRAND CHENIN
représentée par M BULTEAU Bertrand

à demander le transfert de l'autorisation N° PC 059 512 19 000 06

A : Roubaix

Le : 23/07/2021

Signature du (ou des) titulaire(s) de l'autorisation initiale :

shen

6 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.²

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le Code de l'urbanisme.

A : WAMBRECHES

Le : 30/07/2021

DocuSigned by:

BULTEAU Bertrand

48A858F7D3D7443...

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐

² Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.



Demande de Transfert de permis délivré en cours de validité

cerfa
N° 13412*07

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

Vous souhaitez transférer tout ou partie d'un permis en cours de validité délivré à une autre personne.

Un permis est valable trois ans à compter de sa délivrance. Passé ce délai, il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier T N° modif.

La présente demande a été reçue à la mairie

le : Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis

Autorisation accordée :

☒ Permis de construire

☐ Permis d'aménager

N° permis : PC 0595121900006 T

Date de délivrance du permis : 15052019

2 - Identité du ou des demandeurs Le demandeur sera le titulaire de l'autorisation transférée et le redevable des taxes d'urbanisme, éventuellement solidairement du précédent demandeur.

Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance

Date : Commune :

Département : Pays :

Vous êtes une personne morale

Dénomination : 23-25 RUE DU GRAND CHENIL Raison sociale :

N° SIRET : 90181611600015 Type de société (SA, SCI,...) : SCI

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : BOUTEAU Prénom : Bertrand

3 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 435 Voie : RUE DE MARQUETTE

Lieu-dit : 2AC DU NOUVEAU Localité : WAMBRECHIES

Code postal : 59118 BP : Cedex :

Téléphone : 0320688800 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

☒ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : E. KRYSIK @ BOUTEAUDEV.COM

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 - Nature du transfert

Le transfert de l'autorisation est : total ☒ partiel ☐

Courte description de la (ou des) partie(s) transférée(s) :

5 - Accord du (ou des) titulaire(s) du permis

Titulaire(s) de l'autorisation initiale :

je soussigné(e),

Nom(s) et prénom(s) NATJERG - THEURIN SARAH, co-gérante de la SARL
EDURET

autorise

Nom(s) et prénom(s) La Scu 23-25 Rue du GRAND CHENIN
représentée par M. BULTEAU Bertrand

à demander le transfert de l'autorisation N° PC 059 51 219 000006

A : Roubaix

Le : 23-07-2021

Signature du (ou des) titulaire(s) de l'autorisation initiale :



6 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.²

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le Code de l'urbanisme.

A : WAMBRECHES

Le : 30/07/2021

DocuSigned by:

BULTEAU Bertrand

48A858F7D3D7443...

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐

² Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.



Demande de Transfert de permis délivré en cours de validité

N° 13412*07

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

Vous souhaitez transférer tout ou partie d'un permis en cours de validité délivré à une autre personne.

Un permis est valable trois ans à compter de sa délivrance. Passé ce délai, il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier T N° modif.

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis

Autorisation accordée :

☒ Permis de construire

☐ Permis d'aménager

N° permis : PC 0595121900006 T

Date de délivrance du permis : 15052919

2 - Identité du ou des demandeurs Le demandeur sera le titulaire de l'autorisation transférée et le redevable des taxes d'urbanisme, éventuellement solidairement du précédent demandeur.

Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : 13-25 RUE DU GRAND CHENIL Raison sociale :

N° SIRET : 90181611600015 Type de société (SA, SCI,...) : SCI

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : BUTEAU Prénom : Bertrand

3 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 435 Voie : RUE DE NARQUETTE

Lieu-dit : 2A2 du Noulin Localité : WAMBRECHES

Code postal : 59118 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : 0320688800

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____

Division territoriale : _____

☒ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : E. KRYSIK @ BUTEAUDEV.COM

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 - Nature du transfert

Le transfert de l'autorisation est : total ☒ partiel ☐

Courte description de la (ou des) partie(s) transférée(s) :

5 - Accord du (ou des) titulaire(s) du permis

Titulaire(s) de l'autorisation initiale :

Je soussigné(e),

Nom(s) et prénom(s) NAJBERG-THOURIN SARAH, co-gérante de la SARL
EDURET

autorise

Nom(s) et prénom(s) Le Su 23-25 RUE DU GRAND CHENIN
représenté par M. BULTEAU Bertrand

à demander le transfert de l'autorisation N° PC 05951219000006

A: Roubaix

Le: 23-07-2021

Signature du (ou des) titulaire(s) de l'autorisation initiale :

Sarah

6 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.²

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le Code de l'urbanisme.

A: WAMBRECHIES

Le: 30-07-2021

DocuSigned by:

BULTEAU Bertrand

48A858F7D3D7443...

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐

2 Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.